



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT 9, RUE ARISTIDE BRIAND

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU la demande écrite de Madame HUGUET Isabelle en date du 14 octobre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 9, rue Aristide Briand à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : Madame HUGUET Isabelle est autorisée à stationner un véhicule et une remorque au droit de l'immeuble sis 9, rue Aristide Briand à Pont-Audemer, le samedi 02 novembre 2024 au dimanche 03 novembre 2024 de 8 heures à 20 heures afin de procéder à un emménagement.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront déposés, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le jeudi 31 octobre 2024 et seront mis en place par Madame HUGUET Isabelle, le vendredi 1 novembre 2024 en fin de journée.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires, et Madame HUGUET Isabelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 14 octobre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

